

Résultats des entreprises

Au premier semestre 2023, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) a progressé du fait de la baisse du coût réel du travail par tête et de l'amélioration des termes de l'échange intérieur, les prix de la valeur ajoutée ayant augmenté plus vite que le prix de la consommation. Au contraire, la productivité a pesé sur l'évolution du taux de marge notamment en début d'année 2023. Au troisième trimestre 2023, le taux de marge des sociétés est resté quasi stable, à 33,0 % : les effets de la baisse de la productivité et de la baisse des coûts réels du travail se sont compensés.

Au quatrième trimestre 2023, le taux de marge des SNF perdrait 0,8 point, pour s'établir à 32,2 % de la valeur ajoutée. Cette contraction proviendrait surtout de la hausse du coût réel du travail, avec d'importants versements de primes de partage de la valeur, ainsi que de l'augmentation des impôts de production, *via* la hausse de la taxe foncière sur le bâti professionnel.

En moyenne sur l'année 2023, le taux de marge des SNF s'élèverait à 32,5 % de la valeur ajoutée, en hausse par rapport à son niveau de 2022 (31,7 %), et au-dessus de sa valeur moyenne d'avant la crise sanitaire (31,5 % en 2018¹).

Au premier semestre 2024, le taux de marge des SNF rebondirait à 32,8 %, dans le sillage du rebond prévu de l'activité économique ainsi que sous l'effet de la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le coût réel du travail resterait stable au premier semestre 2024, et la contribution de l'évolution de la productivité à celle du taux de marge serait légèrement positive. ●

¹ L'année 2018 peut être considérée comme une année de référence convenable pour le taux de marge. En effet, le taux de marge a connu des évolutions heurtées de 2019 à 2021 du fait de la comptabilisation simultanée, en 2019, du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) et de la réduction des cotisations sociales et par la suite lors de la crise sanitaire.

► 1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(taux de marge en %, variation et contributions en points)

	Moyenne trimestrielle								Moyenne annuelle				
	2022				2023				2024		2022	2023	2024 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Taux de marge	31,3	31,8	32,3	31,4	31,6	33,1	33,0	32,2	32,8	32,8	31,7	32,5	32,8
Variation du taux de marge	-0,4	0,5	0,6	-0,9	0,1	1,5	-0,1	-0,8	0,6	0,1	-2,2	0,7	0,4
Productivité (+)	-0,1	0,0	0,1	-0,5	-0,5	0,3	-0,1	-0,1	0,2	0,1	-0,1	-0,6	0,2
Coût réel du travail par tête (-)	-0,2	0,7	0,8	-0,2	0,3	0,4	0,5	-0,3	0,0	0,0	-0,2	1,1	0,0
<i>Dont Salaire par tête réel (-)</i>	-0,1	0,4	0,2	0,1	0,4	0,3	0,3	-0,5	0,0	-0,1	-0,7	1,0	-0,2
<i>Dont Taux de cotisation employeur (-)</i>	-0,1	0,3	0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,5	0,2	0,2
Ratio prix de VA / prix de consommation (+)	0,3	0,2	-0,2	-0,3	0,2	1,0	-0,5	0,0	0,1	0,1	0,0	0,4	0,1
Autres éléments	-0,4	-0,4	-0,1	0,0	0,1	-0,2	-0,1	-0,4	0,4	-0,1	-1,9	-0,2	0,0

■ Prévission.

Note : le taux de marge (*TM*) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité (*Y/L*), avec *Y* la valeur ajoutée et *L* l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (*Pva/Pc*), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail (*W/PC*, où *W* représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge.
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le fonds de solidarité.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

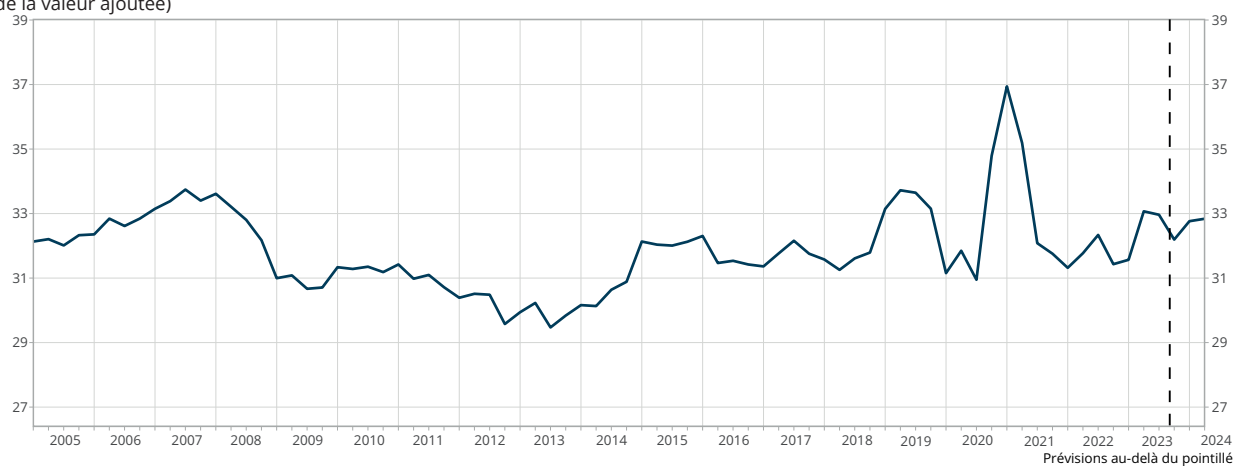
$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{VA}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{P_C} \frac{P_C}{P_{VA}} + \text{autres facteurs}$$

Source : Insee.

Conjoncture française

► 2. Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee.